



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2010-103-12.22

Modifiant le règlement numéro 2010-103 révisant le traitement des élus

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le **13 décembre 2022** à 19h30 à la Salle du Conseil de l'hôtel de ville au 3 chemin de Hatley à Compton;

Au cours de cette séance, le conseil procédera à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2010-103 révisant le traitement des élus qui se résume comme suit :

L'objet du règlement vise à :

- Ajouter le comité « *ad-hoc* planification stratégique » à la liste des comités internes donnant droit à une rémunération additionnelle - présence, laquelle est déterminée à 53,79 \$ par présence, ainsi qu'une allocation de dépenses représentant 26,89\$;
- l'application de cet article (art. 3) aura un effet rétroactif au 9 novembre 2022;
- Les rémunérations proposées ci-haut seront indexées pour chaque exercice financier.

Donné à Compton, ce 9 novembre 2022

Philippe De Courval
Greffier-trésorier
